



Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.
MAIRIE De VIVIERES
4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 28 Juin à 18H30. Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVIERES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L121-10 et L121-5 du Code des communes.

Etaient Présents : HERMAND Francis, VANLERBERGHE Rémi, NEBOT Isabelle, HONORE Francis, ANGIBOUST Hortense, DA-PONT Jean-Luc, GOURLAND Yannic, LAPLACE Adeline, POMMIER Dominique, VANLERBERGHE André.

Absente excusée : COMPERE Véronique représentée par Francis HERMAND.

Mme Isabelle NEBOT a été nommée secrétaire.

1 – AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

- **Situation sur le bien du 38 rue de L'Escadron de Gironde.**

2 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Après lecture faite par Monsieur Rémi VANLERBERGHE, le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Mars 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – TARIFICATION ECO RESPONSABLE

La CCRV met en place pour les ordures ménagères, la tarification éco-responsable, qui comprendra une part fixe et une part variable. La part fixe est calculée par le service des impôts en fonction de la valeur locative du logement et d'un taux voté chaque année par la CCRV. La part fixe inclura également 12 levées pour la collecte du bac à ordures ménagères (gris). La part variable concernera uniquement la collecte du bac gris au-delà des 12 levées.

2024 sera une année blanche avec une facture estimative. Début de facturation en 2025.

Concernant les encombrants il n'y a plus de passage, mais les enlèvements sont toujours possibles sur rendez-vous, ce service sera payant.

Plus d'info sur le site : www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/dechets/tarification-incitative-pour-les-menages/

4 – MME ISABELLE NEBOT PRESIDENTE DU SYNDICAT SCOLAIRE

Messieurs Francis HONORE et Rémi VANLERBERGHE estiment que Mme Isabelle NEBOT s'investie beaucoup pour les écoles et les affaires scolaires. Ne serait-ce qu'en temps de présence pour le remplacement des ATSEM lors d'une absence ou un problème la cantine.

Ils pensent que Mme NEBOT a plus de frais qu'eux et aimeraient lui reverser leurs indemnités.

Monsieur Le Maire confirme l'investissement de Mme NEBOT et pense qu'il serait plus judicieux que le Syndicat Scolaire alloue une indemnité au Président. Il faudra voir avec les maires des autres communes membres.

5 – LIMITATION DE TONNAGE ROUTE DE SOUCY

Le Maire informe que dans l'agglomération de Vivières, sur la Route de Soucy il y a un panneau de limitation de tonnage uniquement à l'angle de la Rue des Leups et que les camions venant de la départementale l'empruntent régulièrement. Cette Route étant étroite, il est dangereux que les poids lourds l'empruntent.

Monsieur Le Maire propose de limiter la circulation sur cette portion de la Route de Soucy à 19 tonnes.

Monsieur VANLERBERGHE demande une dérogation pour les engins agricoles et les camions qui enlèveront les silos de betteraves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **de prendre un arrêté interdisant cette portion de la Route de Soucy, situé entre la rue des Leups et la Route Départemental N° 81, aux véhicules de plus de 19 tonnes.**
Cette interdiction ne s'appliquera pas aux véhicules assurant une mission de service public, les bus scolaires, les services de secours et la collecte des ordures ménagères.
Ainsi qu'aux engins agricoles et aux ramassages et transports des silos de betteraves uniquement pour les parcelles situées aux abords de cette portion de la Route de Soucy.

6 – DELIBERATION 2023-06-02 : DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER RUE DE L'ESCADRON DE GIRONDE

Monsieur le Maire indique qu'il faut changer les panneaux d'interdiction de stationner Rue de l'Escadron de Gironde. Il propose de les déplacer :

- De l'angle de l'impasse Henry Bataille jusqu'à l'angle de la Rue du Château, soit sur 470 m côté impaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **de prendre un arrêté interdisant le stationnement :**
De l'angle de l'impasse Henry Bataille jusqu'à l'angle de la Rue du Château, soit sur 470 m côté impaire.

7 – POINT SUR LES PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire informe que suite aux arrêtés pris pour la Route de Soucy, il faut commander les panneaux suivants :

- 2 panneaux d'interdiction 19 tonnes
- 2 panneaux d'interdiction de stationner pour la Rue de l'Escadron de Gironde avec distance (470m).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

De faire l'achat de ces panneaux.

8 – TERRAIN DE Mr DAMIEN DUPONT

Monsieur le Maire informe que, lors de la vente de la maison de Mr CHAUVIN à Mr DUPONT Damien, situé au 10 bis Rue de la Vallée, qu'il a été mentionné dans l'acte de vente, qu'il rétrocédait gracieusement une partie de son terrain à la commune, si elle en faisait la demande. Mais aucune délimitation cadastrale n'a été établie.

Messieurs Laurent Knopfer et Cyrille Le Balc'H, voisin d'en face, ont demandé à la Mairie, l'aménagement de ce terrain pour que le stationnement de leurs véhicules se fasse dans de meilleure condition. Un premier devis estime le cout de l'aménagement à environs 7.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Que Monsieur le Maire doit rencontrer Mr DUPONT pour lui proposer l'aménage cet endroit par la commune, pour un coût minimum, sans devenir obligatoirement propriétaire ce terrain.

9 – MAISON DU 6 RUE DE L'ESCADRON DE GIRONDE

Monsieur Le Maire informe que la maison appartenant à la commune au 6, rue de L'Escadron de Gironde, fermée depuis plusieurs mois, commence à s'abîmer. Le pignon au sud-ouest a commencé à bouger. Monsieur le Maire précise qu'il est dommage de laisser cette maison se dégrader et a fait faire un devis de réparation, soit 2000 €.

Monsieur VANLERBERGHE va se renseigner, auprès de la Communauté de Commune Retz en Valois, si nous pouvons bénéficier d'aide à la rénovation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de faire les travaux.

10 – ACTUALITE DE LA CCRV PAR REMI VANLERBERGHE

Monsieur Rémi VANLERBERGHE fait un compte rendu du dernier conseil communautaire.

11 – SITUATION DU BIEN AU 38 RUE DE L'ESCADRON DE GIRONDE

Monsieur Le maire informe, qu'après la demande de requête de mise en sécurité auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, un rapport à été produit par un architecte expert, obligeant la famille HERMANT à faire les travaux de mise en sécurité.

Aujourd'hui Mme CORDIER/HERMANT nous a répondu qu'elle ne trouvait pas d'entreprise pour faire ses travaux.

Monsieur le Maire va faire réaliser les travaux pour le compte de la famille HERMANT et produire un titre de recette auprès de la trésorerie, suivant les consignes en vigueur.

12 – REUNION USEDA

Monsieur HONORE informe que les travaux d'enfouissement des réseaux à Longavesne sont programmés pour 2025. Depuis le début de cette année, l'USEDA permet aux communes de piloter à distance sont éclairage public avec le système USEDAROC. Dans un avenir proche, pourront se greffer dessus les chauffages des écoles, les châteaux d'eau, les cloches des églises. Le coût sera d'environ 30.00 € par an par connexion.

Le réseau transmission téléphonique cuivre sera supprimé en 2030.

13 – PREPARATION DU REPAS DU 15 JUILLET 2023

Monsieur Le maire informe que la date du 15 juillet est confirmée et que le repas sera offert par la commune.

Ce sera un buffet, il s'occupe de la commande suivant le retour des inscriptions en mairie.

14 - QUESTIONS DIVERSES

- Un composteur fait maison a été installé au cimetière. La poubelle grise ne doit plus être rempli que par des déchets ultimes, sans terre, ni végétaux.
- Les 4 tentes pliables sont arrivées.
- Monsieur le Maire à rendez-vous avec RVM pour la voirie VC13.
- ECOLES
Les deux enseignantes des écoles de Vivières sont mutées et seront remplacées pour la rentrée.
Cantine, Mme Cintya SANTERRE prend sa retraite et sera remplacée par Mme LAMBINET.
Maternelle, il est prévu d'acheter 3 draisiennes pour la rentrée car il y a 10 petits qui rentent en septembre.
- Une nouvelle assistante maternelle sur la commune :
Mme Charlotte ROBERT, 6 Rue du Lavoir, 02600 VIVIERES
Agrément pour 2 enfants de moins de 11 ans
- Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec la société LESENS pour commander un coffret forain triphasé avec prises 380 et 220 volts.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00

Francis HERMAND
Le maire

Isabelle NEBOT
La secrétaire